



PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser les règles de la gestion locative sociale

(référence D11)

Objectifs

- Identifier le cadre législatif et réglementaire en matière de gestion locative sociale
- Repérer le processus d'attribution
- Organiser l'entrée du locataire
- Rappeler les obligations du locataire / du bailleur
- Connaître les obligations du locataire et du bailleur
- Analyser les différents postes sur l'avis d'échéance
- Gérer le congé du locataire

Public

Chargé de gestion locative, chargé(e) de clientèle débutant

Prérequis

Etre nouvellement en poste chez un bailleur social

Méthodes et support

Apports réglementaires illustrés par les échanges d'expériences et de pratiques des participants.

QCM individuel et/ou collectif.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

Durée

3,00 jour(s)

21:00 heures

Informations complémentaires

Intervenante : Formation animée par une consultante en immobilier social

Parcours formation : Habitat social **Point fort**

Un tour d'horizon complet de tout ce qu'il faut savoir sur la réglementation de la gestion locative sociale

A noter : Cette formation traite uniquement des logements sociaux (et non des commerces)

Organisation :

- Contact : edith.haddad@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 14

- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)

- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr

Contenu

L'environnement législatif applicable et son évolution

- La loi du 6 juillet 1989 modifiée
- Le code de la construction et de l'habitation
- Les apports des lois : Egalité et citoyenneté, ELAN

Les conditions d'accès au logement social

- Financement du logement social
- Enregistrement de la demande
- Instruction de la demande : pièces justificatives /obligatoires, complémentaires
- Conditions d'attribution :
 - Plafonds de ressources
 - Régularité de séjour
- Publics prioritaires du logement social/DALO
- Logements réservés : gestion en flux
- Mixité sociale : engagements de peuplement
- Cotation obligatoire
- Commission d'attribution et d'examen de l'occupation
 - Composition
 - Rôle : apports Loi ELAN
 - Décisions

L'entrée dans les lieux des locataires

- Les signataires du bail
- Le contrat de location : apports Loi ELAN
 - Contenu : clauses principales, clauses spécifiques logement social
 - Annexes au bail
- L'état des lieux d'entrée

L'exécution du contrat de location

- Obligations du locataire/du bailleur
- Conditions économiques du bail
 - Dépôt de garantie : montant, rôle, restitution
 - Loyer : plafonds, notions de surface corrigée/utile, révision annuelle, loyer expérimental
 - Réduction du loyer de solidarité : principe
 - Supplément de loyer de solidarité : champ d'application, principe, non réponse à enquête
 - Charges locatives : principe, provision, régularisation

Le congé du locataire

- Délai du préavis
- Conséquences
- Etat des lieux de sortie